

CONTRAT DE LOCATION D'UN ENDROIT DE CAMP

1. Coordonnées

Entre : le bailleur :

Nom Prénom :

Rue : N° : Boite :

Code postal : Localité :

Téléphone : Gsm :

E-mail :

Gestionnaire de l'endroit décrit ci-dessous.

Et : le locataire (Le signataire doit être majeur)

Nom Prénom :

Agissant en tant que (fonction) :

Pour le Mouvement de jeunesse :

Rue : N° : Boite :

Code postal : Localité :

Téléphone : Gsm :

E-mail :

Responsable du groupe (si différent du signataire) :

2. Période de location

Pour la période du/...../..... àh.....

au/...../..... àh.....,

le bailleur s'engage à mettre à disposition du groupe l'endroit de camp décrit dans le point 3.

3. Description de l'endroit de camp mis en location

Nom de l'endroit de camp :

Adresse de l'endroit de camp :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Coordonnées GPS :

Description sommaire :

Capacité maximale d'accueil : personnes (incluant animés, animateurs et intendants)

4. Le prix de location (cocher et compléter l'option choisie)

Forfait : Le montant forfaitaire de la location est deeuros, fixé pour toute la période du camp précisée dans le point 2.

Prix individuel : Le prix de la location est de euro **par nuit et par personne**, le nombre estimatif de personnes présentes au camp est de :

Le nombre de participants pourra être revu au 1er jour du camp avec un minimum de personnes.

→ Montant estimatif de la location : personnes x euro x nuits = euros.

5. Les charges (cocher et compléter l'option choisie)

Les frais d'eau et/ou d'électricité sont **inclus** dans le prix de la location.

Les frais d'eau et/ou d'électricité (biffer la mention inutile) ne sont pas compris dans le prix de la location. Ils seront facturés **au prix coûtant** à l'issue de la location, l'état des **compteurs** ayant été constaté contradictoirement par le bailleur et le locataire au début et à la fin de la location.

Les frais d'eau et/ou d'électricité (biffer la mention inutile) font l'objet d'un **forfait** pour la durée du séjour précisée au point 2.

Eau : euros pour toute la période du camp.

Électricité : euros pour toute la période du camp.

6. L'ensemble des autres frais inhérents au séjour (cocher et compléter l'option choisie)

Aucune taxe n'est à ajouter au prix de la location.

Taxes à ajouter au prix de la location :

Déchets :

Séjour :

Autre :

7. Les modalités de paiement

➤ **Montant de l'acompte** : euros. À payer pour le/...../.....

➤ **Montant de la caution** : euros. À payer pour le/...../.....

➤ **Solde restant** : euros. À payer pour le/...../.....

Numéro de compte sur lequel ils seront versés :

Date limite de désistement du groupe sans versement d'indemnités :/...../.....

8. Les obligations

Au cas où le bailleur manquerait à son obligation de délivrance - sauf cas de force majeure - il sera redevable envers le preneur, outre le remboursement de l'acompte éventuellement perçu, d'une indemnité minimale irréductible équivalent à :

- 50 % du prix de la location s'il en a informé le preneur 4 mois minimum avant la prise de cours de la location ;

- 100 % du prix dans les autres cas.

Si le preneur justifie d'un préjudice supérieur, le propriétaire sera tenu de l'indemniser intégralement.

Il en va de même si le preneur ne respecte pas ses obligations.

9. L'état des lieux

L'ensemble des biens loués sera rendu par les deux parties dans l'état où ils ont été trouvés, l'état des lieux établi en début et en fin de location en faisant foi. Les dégâts éventuels seront constatés au plus tard le jour du départ du groupe.

Fait en double exemplaire à le

Signature du bailleur

Signature du locataire